



# Projet d'Etablissement

Année 2024 – 2029



Version 5

**Le présent projet d'établissement a été rédigé avec le concours de :**

- Lucie LERMUSIAUX, directrice de l'établissement
- Nicolas NORTIER, chef de service éducatif
- Jessica LEVEQUE, Cadre de santé
- Alysson BADOUAL, Psychologue
- A. GUICHON, M. LANCIEN et G. BROLIRON, Educateurs spécialisés
- A. SOWINSKI et A. DESRUMAUX, Monitrices éducatrices
- L'équipe éducative et soignante de l'IME et de l'EME qui a participé aux groupes de travail
- Mmes EL HAMITI, BEHAL, LAURENT et KALALA, mères de jeunes accueillis à l'IME

**Mises à jour :**

Année	Contenu de la mise à jour
JANVIER 2025	Ajout de la création de l'UEE Modification de l'organigramme Révision des échéances des objectifs du PE

**Consultation et validation des instances**

Date	Instance
27/01/2025	Comité de pilotage Mr NORTIER Mmes GRIGNON ARNAULT CHATELAIN, Mmes EL HAMITI et LAURENT Mme SCHILLACI
20/12/2023	Conseil de la vie sociale

<b>L'ETABLISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
Définition .....	5
Contexte réglementaire .....	5
Finalités et enjeux du projet d'établissement .....	5
Orientations stratégiques de UNIVI .....	5
Présentation d'UNIVI .....	6
La Stratégie de Groupe UNIVI pour 2024-2027 .....	7
La construction du Projet d'établissement .....	8
Historique de l'établissement .....	8
Les missions de l'établissement .....	9
Ses autorisations .....	9
L'établissement dans son environnement .....	9
Situation géographique .....	9
Contextes et enjeux du territoire .....	9
Les objectifs du projet d'établissement .....	9
<b>L'ORGANISATION DES SERVICES .....</b>	<b>10</b>
L'IME .....	10
La population .....	10
Les moyens .....	10
Organisation du service .....	12
Les objectifs du service .....	15
<b>PROJET SOCIAL .....</b>	<b>10</b>
Organigramme .....	16
Organisation / interactions des services .....	16
Engagement des nouveaux salariés et place des stagiaires .....	17
La formation .....	17
La prévention des risques professionnels .....	18
L'accompagnement psychologique .....	18
Les modalités d'expression du personnel .....	19
Moyens de communications .....	19
Enquête satisfaction salariés : Baromètre social et résultat .....	19
Qualité de vie au travail .....	19
<b>PROJET DE VIE .....</b>	<b>20</b>
Projet accueil-admission .....	20
Accueil des jeunes et visiteurs .....	20

<i>admission</i> .....	20
<i>orientation</i> .....	21
<b>Projet vie sociale .....</b>	<b>21</b>
<i>La particularité de l'accueil d'enfants TSA au sein de chaque groupe</i> .....	26
<i>Les activités éducatives</i> .....	27
<i>La coordination des activités sociales et culturelles</i> .....	28
<i>Supports de communication</i> .....	28
<b>L'ouverture de l'établissement à et sur son environnement</b> .....	<b>28</b>
<i>Développement des liens sociaux et de la citoyenneté</i> .....	28
<b>Le conseil de vie sociale et les commissions</b> .....	<b>29</b>
<i>Commission séjour</i> .....	29
<i>Commission Repas</i> .....	29
<b>Les droits et libertés des usagers</b> .....	<b>29</b>
<b>La promotion de la bientraitance</b> .....	<b>30</b>
<i>La politique bientraitance UNIVI</i> .....	30
<b>Le projet hôtelier</b> .....	<b>31</b>
<i>Bio nettoyage</i> .....	31
<i>lingerie</i> .....	31
<b>La sécurité</b> .....	<b>31</b>
<i>Des personnes</i> .....	31
<i>Des biens</i> .....	31
<b>PROJET QUALITE, GESTION DES RISQUES, RSE-DD</b> .....	<b>32</b>
<i>Notre Politique qualité et gestion des risques</i> .....	32
<i>Notre Politique RSE-DD</i> .....	35

## L'établissement

### Définition

« Le projet d'établissement ou de service a pour finalités principales de clarifier le positionnement institutionnel de la structure, d'indiquer les évolutions en termes de public et de missions, de donner des repères aux professionnels et de conduire l'évolution des pratiques et de la structure dans son ensemble<sup>1</sup> »

### Contexte réglementaire

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation<sup>2</sup>. »

L'activité de l'établissement est régie par le code de l'action sociale et des familles tel qu'indiqué dans les articles L312-6 et D312-155-0.

### Finalités et enjeux du projet d'établissement

Le projet d'établissement pose nos objectifs pour les 5 ans à venir.

Nous souhaitons en faire :

- Un outil de références pour nos évaluations internes et externes
- Un outil de management pour le directeur et les référents de service pour garder le cap sur les 5 ans à venir
- Un outil de négociation pour notre Contrat Pluri annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
- Un outil de promotion de l'établissement ; une synthèse sera remise aux nouveaux résidents entrants et aux nouveaux salariés
- Un outil fédérateur de toutes les parties contributrices

### Orientations stratégiques de UNIVI

#### *Origine et contexte*

Dans le cadre de l'Action Sociale Agirc / Arrco, les institutions de Retraite Complémentaire des Groupes de Protection Sociale pilotes ou gestionnaires d'établissements médico-sociaux et sanitaires, ont mutualisé au sein d'une **Association de Pilotage et de Gestion d'établissements médico-sociaux et sanitaires** (APGEMS) leurs savoir-faire et leurs compétences afin d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers, tout en optimisant l'utilisation des ressources des établissements.

L'APGEMS est une Association à but non lucratif dont l'objet est de définir les orientations politiques et stratégiques des organisations médico-sociales et sanitaires qui la composent à savoir :

<sup>1</sup> Recommandation HAS : Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service – Janvier 2012

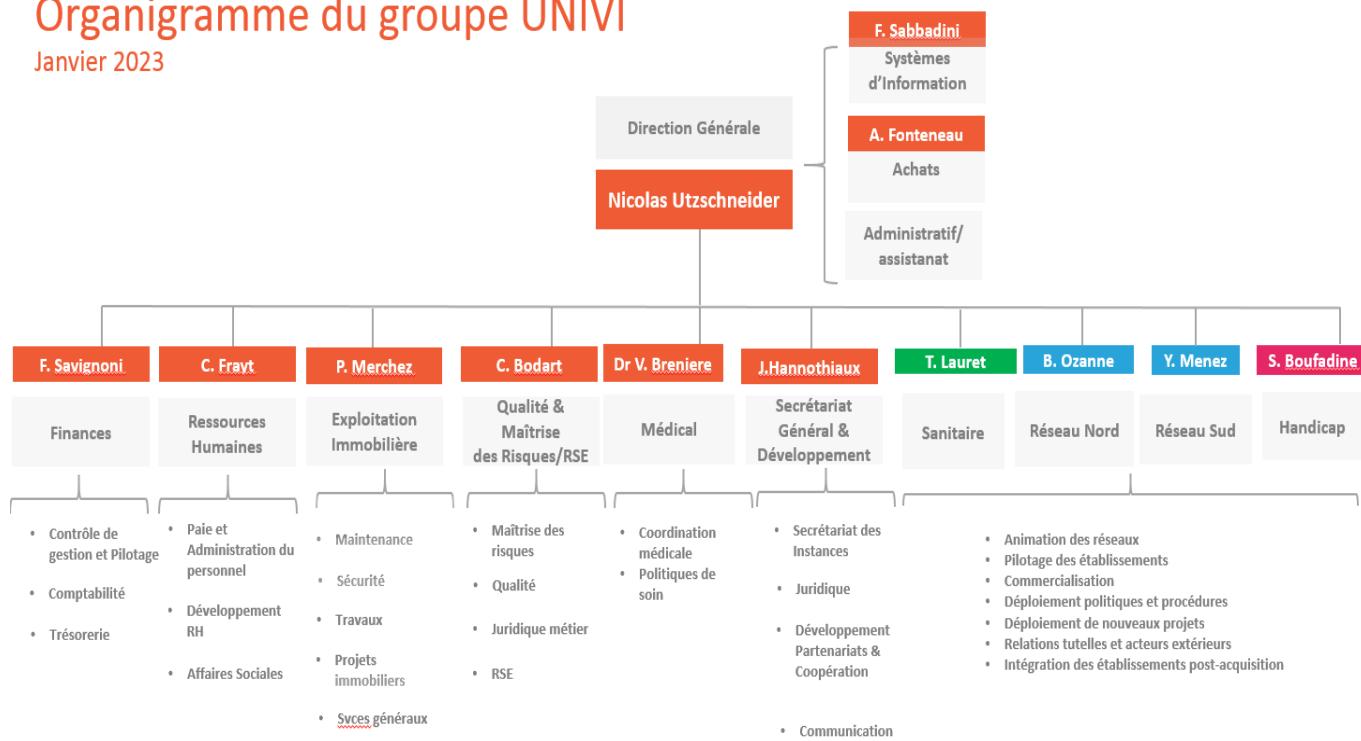
<sup>2</sup> Code de l'action sociale et des familles, article L 311-8

- « Alph'age gestion », entité qui gère depuis le 1er janvier 2018, les établissements pour personnes âgées dépendantes fiscalisés dont l'établissement l'Argentière
- « Omeg'age gestion », association qui gère depuis le 1er janvier 2017, les établissements pour personnes âgées dépendantes à but non lucratif
- Le « Clos du Nid », association qui gère des établissements pour personnes handicapées
- Une entité constituée d'établissements sanitaires pour personnes âgées
- Une SCI GEMS RC

### Organisation du siège

## Organigramme du groupe UNIVI

Janvier 2023



### Présentation d'UNIVI

UNIVI est un groupe associatif paritaire dont la volonté est de mettre sa performance au service de l'utilité sociale. Œuvrant dans les secteurs du sanitaire et du médico-social (publics seniors et handicapés), UNIVI est un acteur majeur du parc AGIRC-ARRCO, qui accompagne les personnes partout en France.

Avec un réseau de 89 établissements en France et 4000 collaborateurs, UNIVI accueille, héberge et soigne des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap au sein de ses hôpitaux gériatriques, résidences autonomie, résidences services, EHPAD et foyers d'hébergement et de services pour personnes handicapées. Le groupe offre également des services de soins à domicile.

Guidé par des valeurs fortes d'esprit d'équipe, de bienveillance et d'innovation, UNIVI s'engage au quotidien pour proposer à ses différents publics des services mêlant excellence et humanité.

**Acteur responsable**, UNIVI s'inscrit dans une démarche de croissance durable intégrant un volet environnemental et une politique sociale. Le groupe garantit un niveau de confort et de qualité élevé et une maîtrise des prix, jouant ainsi son rôle dans l'amélioration de l'accompagnement des aînés et l'inclusion des personnes les plus fragiles.

**UNIVI aujourd'hui (01/01/2024) c'est 89 établissements en France**

- 65 résidences pour personnes âgées : 42 EHPAD, 23 Résidences autonomie et Résidences services
- 19 établissements et services pour personnes handicapées : enfance et adolescence, adultes, polyhandicap, ESAT
- 5 établissements sanitaires

**UNIVI aujourd'hui (18/12/2023) c'est plus de 6500 lits et places**

- Plus de 4885 personnes âgées accueillies
- 900 personnes en situation de handicap accompagnées
- plus de 750 lits d'hospitalisation

## La Stratégie de Groupe UNIVI pour 2024-2027

**Axe 1 : Garantir une offre de services variée, qualitative, et innovante.**

- Objectif 1 : Patients et résidents au cœur de nos projets.
- Objectif 2 : Qualité de soins et cadre de vie : volonté affichée et réalité vérifiable.
- Objectif 3 : Innover pour le bien-être des patients et résidents.
- Objectif 4 : Développer UNIVI sur la base d'opportunités contributives et complémentaires à l'offre de service.

**Axe 2 : Assurer la présence des professionnels, leur formation et leur satisfaction.**

- Objectif 1 : Des salariés en nombre suffisant pour soigner et accompagner patients et résidents
- Objectif 2 : Mieux former pour mieux accompagner et travailler dans la durée chez UNIVI.
- Objectif 3 : Des dynamiques sociales favorables à la satisfaction des salariés et connues de tous.

**Axe 3 : Maîtriser nos fondamentaux économiques en harmonie avec nos valeurs associatives.**

- Objectif 1 : Améliorer notre performance économique globale.
- Objectif 2 : Développer une culture économique partagée par tous.
- Objectif 3 : Poursuivre la recherche d'efficience générale et l'accessibilité économique de nos établissements.

**Axe 4 : Affirmer la place d'UNIVI comme un acteur éthique, responsable, et pilote rigoureux de ses risques.**

- Objectif 1 : Poursuivre nos politiques RSE-Développement Durable.
- Objectif 2 : Placer l'éthique au cœur de nos pratiques de façon plus formalisée.
- Objectif 3 : Assurer un pilotage de nos risques efficient, à la hauteur de notre responsabilité sociale, et conforme aux attentes de nos autorités de tutelles.

## La construction du Projet d'établissement

Le projet d'établissement s'est construit autour de différents ateliers organisés à travers différentes thématiques durant l'année 2022.

Le profil du public accueilli étant en constante évolution ces dernières années, nous avons créé des groupes de travail auxquels ont participé les professionnels à tour de rôle. Les projets de groupe y ont été définis.

Puis les parents ont été associés afin de leur demander quels axes d'amélioration pouvaient être apportés au projet d'établissement.

Une première relecture a été faite lors d'une réunion CVS.

## Historique de l'établissement

Le centre Lucien Oziol a été créé en 1977. A l'origine, il accueillait et accompagnait des personnes polyhandicapées grabataires de l'enfance à leur décès.

L'Institut Médico Educatif (annexes XXIV ter) du Centre Lucien OZIOL est ouvert dans sa structure actuelle depuis le 10 mars 1994.

Il y accueillait à sa création 24 enfants et adolescents polyhandicapés.

Depuis 2017, le profil des jeunes accueillis a été en constante évolution puisque l'établissement accueille désormais 10 enfants autistes et 13 jeunes pluri handicapés en internat.

Pour répondre aux besoins du territoire, un internat a été créé en 2021 et accueille 7 enfants.

Depuis janvier 2023, l'IME et l'EME du centre Lucien Oziol sont rattachés au secteur enfance de l'association

Nom de l'établissement	Résidence Debussy
Coordonnées	2 chemin des pâtures Hameau du Tillet 60660 Cires les mello 03.44.56.89.40 accueil.cdno-clo@univi.fr
Type d'établissement	Internat et externat médico éducatif
Statut	Associatif à but non lucratif
Numéro FINESS	
Numéro SIRET	
Date d'ouverture	1994
Dernière évaluation externe	
Nombre de places	23 places d'internat et 7 places d'externat
Activités principales	Accueil d'enfants présentant une déficience intellectuelle et des troubles associés

## Les missions de l'établissement

### **Ses autorisations**

Le nombre de places autorisées sur l'IME du centre Lucien Oziol est de 23 internes et 7 externes.

L'IME a pour vocation de proposer aux jeunes accueillis un soutien aux apprentissages grâce à la mise en place de moyens éducatifs, médicaux, scolaires et de rééducations spécialisées. L'IME étant réservé à l'enfance, une de ses missions est aussi de préparer le jeune à sa future vie d'adulte. L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement tend ainsi à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis (art. D312-12 code de l'action sociale et la famille). La mission de l'IME est d'accompagner et de prendre en charge des enfants porteurs de handicap âgés de 0 à 20 ans.

## L'établissement dans son environnement

### **Situation géographique**

L'IME est situé au sein du centre Lucien Oziol, au hameau du Tillet, commune de cires les mello.

Le Tillet est proche du bassin Creillois. L'établissement est situé dans un parc arboré à l'orée d'une forêt. Cet emplacement permet d'accueillir une mini ferme et un jardin sensoriel.

### **Contextes et enjeux du territoire**

Tout au long de son parcours au sein de l'IME, nous nous attachons à proposer le meilleur accompagnement possible aux jeunes que nous accueillons. L'internat est composé de 3 groupes distincts en fonction de l'âge. Le projet du groupe des plus grands est axé sur la préparation à l'orientation et au passage sur le secteur adulte. Cependant, des évaluations régulières permettent de proposer une orientation plus rapide et plus tôt en fonction de l'évolution des jeunes.

Nous nous appuyons principalement sur les établissements du pôle enfance et leur spécificité, afin de proposer une orientation qui répondra au mieux aux besoins des jeunes.

Nous trouvons dans un rayon de 20 kms plusieurs structures :

- L'IME de saint leu d'esserent
- L'EME du plessis pommeraie
- Le CESAP de Clermont

## Les objectifs du projet d'établissement

Nous proposons un accompagnement global, qui prend en compte tous les aspects de la vie de l'enfant que nous accueillons : médical, psychologique, social et éducatif.

Nous élaborons un projet personnalisé pour chaque enfant en collaboration avec la famille et les différents professionnels concernés. Ce projet vise à favoriser son développement, son autonomie et son insertion sociale.

L'IME propose des activités médico-éducatives pour favoriser le développement moteur, cognitif et affectif des enfants et des adolescents.

## L'organisation des services

### L'IME

#### *La population*

L'IME dispose de :

13 places en hébergement permanent pour des jeunes présentant un pluri handicap, section ouverte 365 jours par an.

10 places en hébergement permanent pour des jeunes présentant des troubles du spectre de l'autisme, section ouverte 210 jours par an.

5 places d'accueil de jour pour des jeunes présentant tous types de déficience,

2 places d'externat pour des enfants présentant des troubles du spectre autistique.

Les places d'externat sont ouvertes 210 jours par an.

Les bénéficiaires sont âgés de 0 à 20 ans

#### **Les provenances**

Les enfants sont orientés sur l'IME par la MDA à la suite d'une notification de la CDAPH

#### **Données socio-économiques**

Actuellement l'IME accueille :

✓ 23 internes dont 16 garçons (soit 69.5% des jeunes accueillis) pour 7 filles (soit 30,5% des jeunes).

Il a été dénombré que sur 23 jeunes :

- 10 ont entre 6 et 12 ans (soit environ 43.4% des résidents)
- 3 ont entre 13 et 16 ans (soit environ 13% des résidents)
- 5 ont entre 17 et 20 ans (soit environ 21.7% des résidents)
- 5 ont 20 ans ou plus (soit environ 21.7% des résidents)

La moyenne d'âge est d'environ 15 ans 3/4 .

✓ 8 externes, dont 6 garçons (soit 75% des jeunes accueillis) pour 2 filles (soit 25% des jeunes)

Ils ont tous entre 6 et 11 ans.

#### *Les moyens*

##### **Locaux**

L'IME est situé dans l'enceinte du centre Lucien Oziol qui comprend également 2 Foyers d'accueil médicalisés (FAM) et une Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)

**L'internat** dispose de 23 places réparties en 6 chambres doubles et 12 chambres individuelles.

Les chambres individuelles possèdent une salle de bain privative. Il y a également 4 salles de bain communes dotées de baignoires balnéo

Chacun des 3 groupes bénéficie d'une salle à manger.

Il y a une extension qui est équipée de 2 salles d'activités, d'une salle sensorielle.

Dans les locaux communs au secteur adulte du centre Lucien Oziol, les enfants peuvent bénéficier d'une salle de psychomotricité, d'une balnéothérapie, d'une salle snoezelen, une salle d'activité, un jardin sensoriel et une mini ferme.

#### **L'externat**

Dans les locaux de l'externat, nous trouvons :

Une salle à manger, 4 salles d'activités, 1 bureau éducatif, 1 salle de bain, 2 toilettes

#### **Personnel**

Actuellement, le personnel médico-éducatif en poste à l'IME sur l'internat est composé de :

- 15 AES
- 2 aide- soignantes
- 2 moniteurs éducateurs
- 2 éducateurs spécialisés
- 1 psychomotricienne (20%)
- 1 infirmière (25%)
- 1 ergothérapeute (25 %)
- 1 infirmière (25%)

Sur l'EME :

- 1 éducateur spécialisé
- 3 AES

Ces 2 services sont encadrés par :

- 1 directrice de pôle
- 1 chef de service éducatif
- 1 cadre de santé (25%)
- 1 psychologue (50%)

Les services administratifs :

- 1 secrétaire médico- sociale (25%)
- 1 secrétaire de direction (25%)

- 1 comptable (25%)

Les services techniques :

- 1 homme d'entretien
- 2 aide-ménagères
- 1 cuisinier

### ***Organisation du service***

#### **Service administratif :**

De manière générale, le service administratif pilote et vérifie le bon fonctionnement de l'IME dans son ensemble. Le service administratif se doit de rester attentif aux besoins des salariés et des jeunes, tout en assurant le cadre sécuritaire et social.

- La directrice de pôle

La responsable d'établissement assure le bon fonctionnement de l'IME. Elle est la responsable juridique et moral de la structure, tout en assurant le développement et en encadrant les salariés. Avec ces missions, la directrice d'établissement répond aux préoccupations et aux besoins de sa structure à la fois sur le court et le long terme.

- Le chef de service éducatif

Le chef de service éducatif est garant du respect et du suivi du projet d'établissement. Il a pour mission principale l'encadrement des équipes et la coordination des actions socio-éducatives directement engagées auprès des usagers. Il travaille avec l'équipe et les familles pour l'élaboration et l'évaluation du projet individuel

- La cadre de santé

La cadre de santé est garante du respect et du suivi du projet de soin des jeunes accueillis dans le respect des bonnes pratiques, protocoles et recommandations en vigueur. Elle a pour mission principale la coordination et des soins et assure l'encadrement de l'équipe soignante et paramédicale.

Elle travaille également en réseau avec les différents acteurs médicaux du territoires intervenants auprès des jeunes accueillis et en collaboration avec les familles

- La psychologue

Elle effectue des évaluations psychologiques pour déterminer les besoins spécifiques des enfants et adolescents accueillis à l'IME, en tenant compte de leurs capacités cognitives, de leur développement socio-émotionnel et de leurs compétences adaptatives. Elle peut assurer un suivi psychologique régulier des enfants et adolescents.

Elle accompagne les familles dans leur compréhension des besoins spécifiques de leur enfant et les aide à développer des stratégies d'adaptation pour favoriser leur développement.

En équipe, elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets individuels des enfants et adolescents, en ayant une approche adaptée à leurs besoins spécifiques.

- La comptable et l'économie

Ils sont chargés du suivi du budget, de la gestion du personnel, de la partie technique, des commandes Diverses.

- La secrétaire

Elle assure les relations avec les familles, les organismes de prise en charge, le suivi administratif des personnes accueillies, les enquêtes liées au cadre législatif, le suivi des frais de séjour.

- Astreinte de nuit

L'astreinte de nuit est assurée de 17h00 à 9h00 selon un roulement par un cadre du centre Lucien Oziol. Elle est commune au centre Lucien Oziol, et comprend donc 3 services supplémentaires, à savoir 2 FAM et 1 MAS

#### **Service social :**

- L'Assistante sociale

Elle participe à la procédure d'admission (accueil et contact avec les familles, la M.D.P.H, les partenaires sociaux et éducatifs)

Elle apporte une aide aux familles qui peuvent l'interroger directement au sujet de leurs droits et de l'orientation.

Elle effectue les demandes de notification des jeunes dont l'âge d'orientation approche et renseigne les dossiers d'orientation des jeunes

#### **L'équipe éducative et soignante :**

Ce service accompagne les jeunes au quotidien afin de favoriser leur autonomie et de leur apporter le soin dont ils ont besoin. Il élabore et met en œuvre le projet personnalisé de l'enfant en lien avec les familles.

- AES

Les accompagnants éducatif et social (AES) interviennent auprès des enfants dans le but de les aider à réaliser les actes quotidiens de la vie et à favoriser leur autonomie. Il aide également à la prise des traitements.

Ils peuvent proposer différentes activités éducatives, ludiques et occupationnelles aux enfants, afin de développer leurs capacités cognitives, sensorielles et motrices.

Ils favorisent la communication entre la personne et son environnement, en aidant à l'expression des besoins et des envies, à la résolution des problèmes.

- ES

L'éducateur spécialisé a un rôle de coordination de l'équipe éducative et soignante. Il est garant de l'écriture et de la mise en œuvre du projet individuel des jeunes ils proposent des activités éducatives et intervient dans l'accompagnement de l'enfant au quotidien.

Il est le principal interlocuteur des familles par son rôle de référent et propose des rencontres régulières afin d'évaluer régulièrement le projet individuel avec les parents.

- ME

Le moniteur éducateur coordonne les activités éducatives proposées au sein de l'IME il anime des médiations il effectue avec les AES et AS les bilans et évaluations des activités proposées en lien avec le projet personnalisé.

- Infirmière

L'infirmière est responsable du suivi médical de l'ensemble des résidents de la structure.

Elle travaille par délégation des médecins prescripteurs. Elle pratique ou délègue les soins qui sont de sa compétence technique. Elle coordonne l'activité des aides- soignants.

Elle assure les soins et gestes médicaux qui relèvent de sa compétence.

Elle assure un lien entre les différents acteurs et met à jour les dossiers médicaux des résidents.

- AS

Les aides-soignantes (AS) accompagnent les enfants et adolescents accueillis dans leur vie quotidienne afin de favoriser l'autonomie. Elles participent à l'encadrement d'activités éducatives pour favoriser l'épanouissement des enfants et adolescents accueillis. Elles veillent à ce que les activités soient adaptées aux besoins et aux capacités de chaque enfant.

Elles veillent également à la surveillance médicale des enfants et adolescents en collaboration avec les professionnels de santé.

- Psychomotricienne

La psychomotricienne évalue et accompagne les jeunes présentant des troubles moteurs et psychomoteurs, elle propose des séances de rééducation personnalisées individuelles ou en groupe et collabore avec les autres professionnels de l'IME.

- Ergothérapeute

Elle aide les enfants et les adolescents à développer leurs capacités fonctionnelles, à favoriser leur autonomie et à faciliter leur participation aux activités de la vie quotidienne, tout en travaillant en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire pour assurer une prise en charge globale et adaptée à chaque enfant.

**Service technique :**

Le service technique assure la restauration, la maintenance et l'entretien des locaux.

- Agent technique

Le service technique, assure la maintenance et petits travaux de l'établissement. Il gère l'ensemble du centre Lucien Oziol, à savoir l'IME, 2 FAM et 1 MAS

L'agent technique assure la maintenance préventive et curative des installations techniques des logements et espaces collectifs de l'IME.

Il réalise aussi les petits travaux dans les parties communes.

Il est amené à réaliser les sorties des poubelles et encombrants.

Il assure l'approvisionnement en produits de toilette et d'entretien

- Restauration

Les repas sont élaborés dans la cuisine centrale du Centre Lucien Oziol.

Ils sont ensuite déposés sur l'IME dans des norvégiennes.

Les repas sont pris dans les salles à manger des groupes.

- Lingerie et ménage

Le linge est lavé au centre Lucien Oziol à l'exception des draps qui sont lavés à l'ESAT. Elle est composée de deux machines à laver et de deux sèche-linges. Les lingères effectuent également des travaux de couture.

Les aide-ménagères assurent la propreté et l'hygiène des locaux.

### ***Les objectifs du service***

En septembre 2022, l'IME a été réorganisé afin de mieux répondre aux besoins des jeunes accueillis.

La volonté est d'apporter une continuité dans l'accompagnement des jeunes accueillis.

Nous avons fait le constat que l'organisation précédente ne permettait pas un accompagnement optimum des jeunes, de par la différence d'âge au sein de chaque groupe. Ceux-ci étaient trop hétérogènes.

Nous avons donc choisi d'organiser l'IME par tranche d'âge pour être au plus proche des besoins liés au développement de l'enfant.

Les enfants accueillis auparavant sur le groupe TSA sont donc maintenant sur un groupe correspondant à leur tranche d'âge.

Chaque groupe doit donc proposer un accompagnement spécifique tenant compte des particularités de l'autisme mais aussi de la singularité de chaque jeune. Ainsi, l'accompagnement vise à favoriser le développement des potentialités de chacun en fonction de son âge, de son niveau développemental, de ses particularités et de son fonctionnement propre en s'appuyant sur les connaissances actuelles de l'autisme ainsi que sur les recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé). L'environnement impactant fortement l'apparition des troubles du comportement dans l'autiste, chaque groupe doit proposer un aménagement spécifique et adapté favorisant le bien-être des personnes autistes. La formation et la supervision des professionnels sont indispensables pour garantir un accompagnement de qualité.

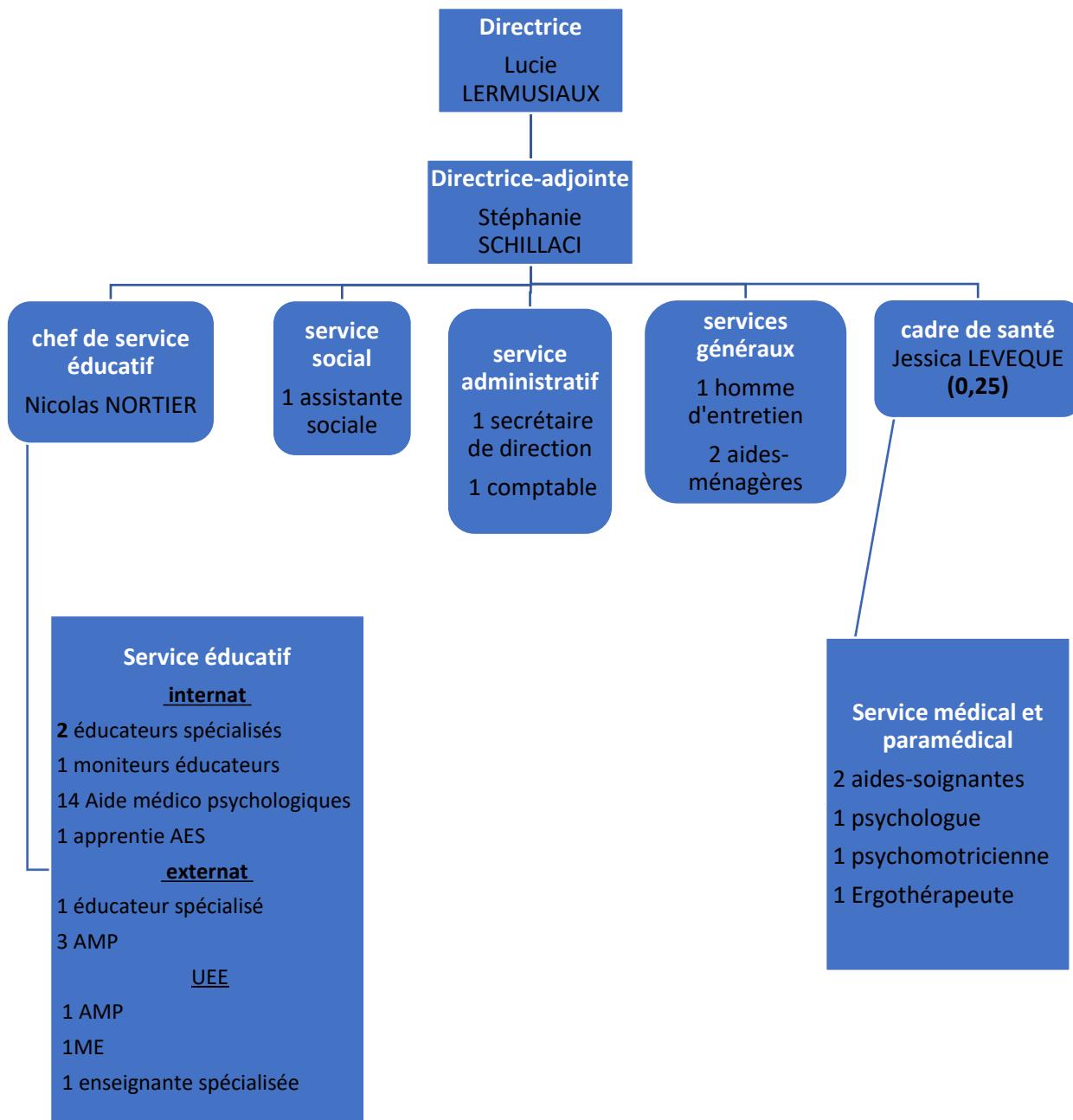
Chaque enfant est inscrit et participe selon ses capacités à diverses activités avec des approches artistiques, culturelles, créatives, sportives, ... Les activités proposées sont définies à partir des différents projets individuels en regroupant les besoins de plusieurs enfants.

Le projet individualisé est réalisé en tenant compte des attentes et des besoins de la personne accueillie, de la famille et des observations de l'équipe pluridisciplinaire.

Le projet d'accompagnement doit être basé sur des évaluations régulières dans différents domaines. Les objectifs doivent être précis et atteignables pour le jeune, avec des critères d'évaluation et de généralisation définis en amont. Pour permettre le développement de nouvelles compétences, les accompagnements doivent être réguliers et ritualisés dans un environnement sensoriellement favorable. La continuité et l'harmonisation des pratiques professionnelles est essentielle.

**Projet social**

**Organigramme**



**Organisation / interactions des services**

L'équipe encadrante est facilement disponible et à l'écoute pour les professionnels qui se réfèrent directement.

Chaque groupe est coordonné par un éducateur spécialisé ou un moniteur éducateur. Cela permet de fluidifier la communication au sein des groupes. Les coordinateurs disposent également d'une réunion commune afin de pouvoir maintenir les liens inter-groupes. Cela n'est pas toujours simple car chaque groupe a un fonctionnement et un projet

très différent. Ces temps de travail sont également nécessaires pour travailler et faciliter le passage des jeunes d'un groupe à l'autre.

Chaque groupe dispose d'un temps de réunion par semaine. Il est actuellement impossible de proposer ces temps de réunion en dehors de la présence des enfants.

Les salariés connaissent leurs missions, mais les fiches de poste n'ont pas été actualisées depuis quelques années.

**Objectifs :**

- ⇒ **Action 1 : Organiser des réunions institutionnelles plus régulières avec tous les groupes de l'IME**
- ⇒ **Action 2 : Actualiser les fiches de poste des salariés**
- ⇒ **Action 3 : Organiser des temps de réunion en dehors de la présence des enfants**

**Engagement des nouveaux salariés et place des stagiaires**

L'IME ne connaît pas beaucoup de turn-over depuis deux ans. Il y a beaucoup d'arrêt ou congés maternité qui nous amène à accueillir des remplaçants régulièrement. L'IME accueille également beaucoup de stagiaires.

Une présentation de la structure et de l'organisation de celle-ci est faite par le chef de service lors d'une première rencontre.

Le jour de la prise de fonction, les professionnels ou stagiaires sont accueillis par un membre de l'équipe. Les blouses et pantalons nécessaires à l'exercice de leur fonction est fourni par le centre.

Il existe un livret d'accueil du nouveau salarié mais n'est actuellement distribué qu'aux professionnels signant un CDI. Il doit être mis à jour car l'IME a beaucoup évolué ces dernières années.

**Objectif**

- ⇒ **Action 1 : Mettre à jour le livret d'accueil des nouveaux salariés et le remettre à tous les stagiaires et nouveaux professionnels, quel que soit le contrat.**
- ⇒ **Action 2 : Informer les parents des changements de postes en CDI**

**La formation**

L'établissement à travers son plan de formation a le devoir d'apporter son aide pour permettre d'atteindre le niveau requis pour assurer les objectifs de la qualité souhaité et la satisfaction des résidents.

Convaincu que l'amélioration de la qualité présente et future passe par une meilleure qualification des professionnels, l'établissement s'engage à maintenir et renforcer dans la mesure de ses disponibilités le niveau de formation de ses salariés.

L'IME accueille actuellement, des pathologies très différentes au sein de l'IME. La dispense de formations est essentielle à la qualité de l'accompagnement des enfants

L'établissement accueille actuellement 10 enfants autistes. Beaucoup de professionnels formés à l'accompagnement spécifique auprès d'enfants autistes ont quitté l'IME depuis quelques années. Une campagne de formation est donc à prévoir afin de former les personnes qui ne le sont pas. Cela permettra d'améliorer la compréhension et la connaissance de l'autisme.

Cela permettra également d'acquérir de nouvelles connaissances en termes de communications alternatives, l'approche des troubles du comportement, la structuration de l'espace et du temps pour effectuer un accompagnement de qualité.

Une formation sur le logiciel qualité utilisé (AGEVAL) doit être faite afin que tous les professionnels puissent y être sensibiliser et l'utiliser de manière active.

**Objectif :**

- ⇒ *Action 1 : Former l'équipe éducative à l'autisme (TEACH, communications alternatives...)*
- ⇒ *Action 2 : Former les professionnels à la gestion des comportements problèmes*
- ⇒ *Action 3 : formation AGEVAL*

***La prévention des risques professionnels***

L'établissement a un Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels.

Les risques y sont décrits par unités de travail et font l'objet d'une cotation intégrant la fréquence d'exposition x gravité x probabilité de survenue. Des mesures à mettre en place sont ensuite indiquées.

La qualité de vie au travail passe par la prise en compte des risques professionnels. Ils sont recensés dans le DUERP qui associe un plan d'action d'amélioration visant à améliorer la qualité de vie au travail des salariés.

Le DUERP est actualisé régulièrement par la direction de l'établissement en lien avec le service des ressources humaines UNIVI. Celui-ci a été informatisé en 2022 et est disponible sur le logiciel qualité Ageval.

⇒

**Objectif :**

- ⇒ *Action 1 : actualiser le DUERP de l'établissement*

**L'accompagnement psychologique**

L'IME dispose d'1/2 temps de psychologue qui intervient directement auprès des enfants, mais également en soutien des équipes lors des réunions. Elle participe également à l'élaboration du projet des enfants.

Un temps complet serait nécessaire afin d'améliorer l'accompagnement des jeunes accueillis sur l'IME

**Objectif :**

⇒ *Action 1 : obtenir un temps complet de psychologue*

**Les modalités d'expression du personnel**

Les salariés de la résidence bénéficient des modalités d'expression et de représentation prévues par les dispositions réglementaires au regard de l'IME mais également du groupe UNIVI.

***Moyens de communications***

L'IME utilise des moyens de communication formels et informels.

- 1 réunion pluridisciplinaire par groupe une fois par semaine
- Une réunion avec l'ensemble des représentants de chaque groupe environ 1 fois par trimestre.
- Une communication de manière informelle si nécessaire
- entretien individuel ponctuel avec le chef de service

La proximité du manager est appréciée par les collaborateurs. Ils ont une réelle motivation et une implication dans la vie de l'établissement. Ils s'investissent pleinement auprès des jeunes.

***Enquête satisfaction salariés : Baromètre social et résultat***

Une enquête de satisfaction sur la qualité de vie au travail à destination du personnel a lieu tous les deux ans, depuis 2020. Elle a été lancée par le groupe UNIVI et intitulée « le baromètre social ».

***Qualité de vie au travail***

L'établissement organise tous les 2 mois un petit déjeuner du personnel avec toute l'équipe, ainsi que les surveillants de nuit. Cela permet de créer du lien entre les équipes et de passer un moment convivial.

Il n'existe pas de salle de pause pour les salariés.

**Objectif : Améliorer la qualité de vie au travail des salariés**

- ⇒ *Action 1 : création d'une salle de pause pour les salariés*
- ⇒ *Action 2 : imaginer des activités et ateliers pour les salariés : massages, yoga, sophrologie ...*
- ⇒ *Action 3 : proposer des temps de cohésion d'équipe*

## Projet de vie

### Projet accueil-admission

#### **Accueil des jeunes et des visiteurs**

##### accueil

L'accueil téléphonique et physique est effectué par la secrétaire du centre Lucien Oziol  
L'accueil des jeunes est différent en fonction de son projet individuel et de sa pathologie.

❖ Les jeunes accueillis sur l'externat sont accueillis sur 210 jours. Ils sont présents :  
Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h et le mercredi de 9h à 13h30.

❖ Les jeunes accueillis sur l'internat sont accueillis du lundi matin au vendredi en fin d'après-midi pour ceux accueillis sur 210 jours.

Certains jeunes sont accueillis 365 jours par an. Cependant, de moins en moins de jeunes restent 365 jours sur l'IME. Ils sont actuellement au nombre de 4.

Un calendrier de vacances est communiqué aux familles à l'arrivée de leur enfant, des dates de congés sont notifiées, elles doivent être respectées afin de pouvoir maintenir un accompagnement éducatif suivi.

Il est demandé un justificatif pour les absences, en effet elles ont un impact sur nos financements et peut entraîner des conséquences sur la qualité de l'accompagnement.

##### Transports

Sur l'externat, un transport est proposé avec un cadre horaire fixé et un lieu de ramassage défini.

Les transports des jeunes le matin et après-midi, sont assurés par les professionnels éducatifs. Cela engendre un manque de présence auprès des enfants.

Sur l'internat, les transports sont assurés par les familles.

#### **Objectif : repenser les modalités d'accueil**

- ⇒ **Action 1 : réfléchir à une modification de l'agrément pour mieux répondre aux besoins du territoire**
- ⇒ **Action 2 : repenser les modalités de transport**
- ⇒ **Action 3 : inviter les partenaires et la MDA à visiter l'établissement afin de constater l'évolution du public accueilli.**
- ⇒ **Action 4 : adapter plus les temps d'immersion en fonction des enfants**

## Admission

La procédure d'admission a été modifiée suite au rattachement de l'IME au pôle enfance de l'association.

- L'établissement reçoit la notification via le logiciel MDA via-trajectoire ou directement par les familles.
- La famille ou le partenaire prend contact avec l'établissement.
- L'assistante sociale adresse le dossier de candidature à la famille ou au partenaire
- A réception du dossier, l'étude du dossier est faite en commission d'admission.
- Une rencontre de pré admission est proposée à la famille avec le chef de service, la psychologue, l'assistante sociale et un professionnel éducatif.
- Une période d'adaptation est proposée, suivie de l'intégration.
- Cette période est abordée de manière progressive en fonction du projet de l'enfant, de son profil et son adaptabilité.

### Objectif : Améliorer l'admission du jeune

⇒ *Action 1 : Formaliser la procédure d'admission et un courrier type aux familles*

## Orientation

Dans la 17ème année du jeune, une rencontre est proposée à la famille par l'assistante sociale et l'éducatrice spécialisée pour évoquer le projet d'orientation.

Plusieurs étapes suivent :

- ✓ Constitution du dossier MDA et recueil des documents pour demande d'orientation et AAH (avec dérogation d'âge pour les jeunes ayant une orientation MAS) :
- ✓ Envoi du dossier à la MDA au département d'origine par la secrétaire après y avoir joint une attestation de présence.
- ✓ Dès réception de la notification : constitution du dossier d'admission en structures pour adultes et envoi des dossiers dans les établissements choisis.
- ✓ À la suite d'une proposition de rencontre des établissements sollicités, accompagnement du jeune par l'éducatrice spécialisée et l'assistante sociale en présence des parents.
- ✓ Si période d'immersion proposée, accompagnement par un professionnel référent du jeune.

L'orientation peut intervenir plus tôt si l'IME ne répond plus aux besoins du jeune.

## Projet vie sociale

Il existe 3 services distincts :

Une unité d'enseignement externalisée (UEE), Un externat et un internat.

### L'UEE

L'unité d'enseignement externalisée (UEE) de l'IME Oziol est composé d'enfants d'âge primaire et a pour objectif principal d'intégrer des enfants accueillis à l'IME dans un cadre scolaire ordinaire, tout en leur offrant un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques.

Les enfants peuvent être soit externes soit internes de l'IME.

Ils sont accompagnés par une équipe composée d'une enseignante spécialisée et de professionnels éducatifs.

Ils participent également à des temps d'activité éducative à l'IME de saint leu d'Esserent

Les objectifs de l'UEE sont les suivants :

#### 1. Favoriser l'inclusion scolaire

Permettre aux élèves d'être scolarisés à l'école primaire du Tillet en leur donnant accès aux mêmes environnements et opportunités que les enfants scolarisés dans cette école.

#### 2. Maintenir un accompagnement spécialisé

Assurer une prise en charge adaptée par des professionnels de l'IME (enseignants spécialisés, éducateurs, psychologues, etc.) pour répondre aux besoins éducatifs des enfants.

#### 3. Développer l'autonomie et la socialisation

Encourager les élèves à interagir avec des enfants ou adolescents de leur âge, développer leurs compétences relationnelles et s'intégrer dans un groupe social ordinaire.

#### 4. Offrir un enseignement différencié

Adapter les apprentissages scolaires pour répondre aux capacités et aux besoins de chaque élève.

#### 5. Préparer à l'avenir

Favoriser une transition vers une inclusion plus large dans des dispositifs adaptés.

#### 6. Sensibiliser le milieu scolaire ordinaire

Promouvoir une culture de l'inclusion en sensibilisant les enseignants, les élèves et les familles à la diversité et aux besoins des élèves en situation de handicap.

L'objectif essentiel est de trouver un équilibre entre l'intégration dans le milieu scolaire ordinaire et les besoins spécifiques des élèves pour garantir leur épanouissement et leur réussite.

## L'EXTERNAT

Un membre de l'équipe éducative effectue le transport des externes le matin et le soir.

Les 7 externes sont rejoints en journée par 8 enfants accueillis en internat sur le groupe des explorateurs.

Les jeunes bénéficient d'un accompagnement dont l'objectif principal est le développement des jeunes sur le plan cognitif, de l'autonomie, et de la socialisation. Les accompagnements proposés s'articulent autour de 6 axes principaux :

- Axe 1 - les relations sociales :

De par le jeune âge des enfants accueillis nous nous attacherons à travailler sur le vivre ensemble au quotidien, l'apprentissage des règles de vie et codes sociaux, le partage, la place dans le groupe et le respecter de l'autre et de ses biens.

- Axe 2 – développement de l'autonomie :

Les objectifs des accompagnements concernent l'apprentissage des acquisitions globales essentielles autour de l'hygiène, de l'acquisition de la propreté, de l'habillage/déshabillage, du repas (manger, mettre/débarrasser la table, etc.) et les déplacements à l'extérieur.

- Axe 3 – développement des compétences :

Les jeunes accueillis sur ce groupe étant dans une période d'acquisition des compétences de base et des pré-requis, les objectifs seront fixés autour de l'instauration d'un moyen de communication, du développement des habiletés sociales, du développement des compétences cognitives et psychomotrices, de la découverte des centres d'intérêts et de l'éveil scolaire.

- Axe 4 – développement psycho-affectif :

Il sera proposé un accompagnement autour de la découverte et la connaissance de soi (schéma corporel, genre, place familiale, etc.)

- Axe 5- Inclusion sociale :

L'inclusion est un principe fort qu'il est important de développer pour permettre aux jeunes accueillis de s'inscrire dans l'environnement social. Ainsi, nous proposerons des temps d'activités en dehors de l'IME.

- Axe 6- Apprentissage scolaire

Aujourd'hui, cet axe de travail primordial ne peut être travaillé pour nos jeunes faute de temps scolaire accordé par l'éducation nationale.

## **Objectif : renforcer l'inclusion**

- ⇒ **Action 1 : création d'un partenariat avec l'éducation nationale**
- ⇒ **Action 2 : travailler un projet d'inclusion dans une école de secteur**

## L'INTERNAT

L'internat fonctionne en 3 groupes déterminés par tranches d'âge :

- Le groupe des explorateurs
- Le groupe des aventuriers
- Le groupe des voyageurs

Les explorateurs

Ce groupe s'adresse aux plus jeunes enfants accueillis en internat. Les explorateurs bénéficient d'un espace dédié et identifié pour les temps de vie quotidienne le soir et le matin. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement sur l'externat « Cabane des Robinsons » en journée. L'objectif principal est l'accompagnement du développement des jeunes. Les accompagnements proposés s'articulent autour de 5 axes principaux :

- Axe 1 - Adaptation à la vie collective :

Considérant que l'entrée à l'internat constitue une première expérience de vie collective continue et quotidienne pour la plupart des enfants, les accompagnements seront centrés sur le vivre ensemble au quotidien, l'apprentissage des règles de vie et codes sociaux, le partage, la place dans le groupe et le respecter de l'autre et de ses biens.

- Axe 2 – développement de l'autonomie :

Les objectifs des accompagnements concernent l'apprentissage des acquisitions globales essentielles autour de la toilette, de l'hygiène, de l'acquisition de la propreté, de l'habillage/déshabillage, du repas (manger, mettre/débarrasser la table, etc.), les déplacements à l'extérieur et du rangement de ses affaires personnels (lit, linge, jouets)

- Axe 3 – développement des compétences :

Les jeunes accueillis sur ce groupe étant dans une période d'acquisition des compétences de base et des pré-requis, les objectifs seront fixés autour de l'instauration d'un moyen de communication, du développement des habiletés sociales, du développement des compétences cognitives et psychomotrices, de la découverte des centres d'intérêts et de l'éveil scolaire.

- Axe 4 – développement psycho-affectif :

L'entrée en internat constituant une première expérience de vie en dehors du cadre familial, un accompagnement de cette première séparation sera proposé. De même, un des objectifs de ce groupe sera d'accompagner la découverte et la connaissance de soi (schéma corporel, genre, place familiale, etc.)

- Axe 5- Inclusion sociale :

L'inclusion est un principe fort qu'il est important de développer pour permettre aux jeunes accueillis de s'inscrire dans l'environnement social. Ainsi, les projets d'inclusion et d'activités communes avec les centres aérés, les écoles ou les clubs sportifs seront proposés.

Les aventuriers

Ce groupe s'adresse adolescents accueillis en internat. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement à la journée sur l'extension de l'internat (ex Australie). Les objectifs principaux sont d'accompagner l'évolution liée à la puberté et l'adolescence, et développer l'autonomie fonctionnelle. Les accompagnements proposés s'articulent autour de 6 axes principaux :

- Axe 1 - Vivre ensemble :

L'idée principale est de proposer un rythme quotidien différent du groupe des explorateurs, correspondant davantage à l'adolescence avec des possibilités de soirées thématiques, sortie en soirée, etc. L'accompagnement visent à responsabiliser le jeune petit à petit, lui permettre davantage de liberté dans ses choix, lui permettre de gagner en autonomie dans la vie collective et être acteur.

- Axe 2 –Prise d'autonomie :

L'objectif des accompagnements est de permettre aux jeunes de gagner davantage en autonomie au niveau de la communication, du quotidien notamment avec des tâches ménagères dans leurs chambres et sur l'unité, et dans les déplacements à l'extérieur

- Axe 3 – Développement des compétence fonctionnelle et technique :

Les objectifs de ce groupe seront de permettre aux jeunes d'acquérir des savoir-faire utiles pour leur autonomie au quotidien. Cela implique la mise en place d'ateliers ou d'activités centrées sur des actes fonctionnels comme la cuisine, le jardin, le bricolage, les courses, etc. De même, les activités proposées viseront à maintenir et à continuer de développer leur compétences cognitives et psychomotrices.

- Axe 4 –Développement psycho-affectif :

La puberté et l'entrée dans l'adolescence impliquent des mouvements importants dans la construction personnelle. Les axes d'accompagnements viseront à accompagner la connaissance et la compréhension de ses transformations physiques et psychiques en abordant l'intimité, la pudeur, la sexualité mais aussi l'éducation à la santé.

- Axe 5- Inclusion sociale :

L'ouverture vers l'extérieur est un axe important pour ce groupe d'âge et il serait important de proposer des activités dans des lieux extérieurs correspondant aux adolescents. De même, des activités communes avec d'autres adolescents d'autres établissement de ou hors de l'association seront à développer ainsi qu'une sensibilisation aux ateliers techniques dans le cadre d'un partenariat avec les pré-impro/ impro.

- Axe 6 – Sensibilisation à la citoyenneté :

L'information des droits des personnes en situation de handicap est un objectif qui sera développé au sein de ce groupe, de façon adaptée, avec par exemple une sensibilisation au consentement.

### Les voyageurs

Ce groupe s'adresse aux jeunes adultes avec pour objectifs principaux la gestion autonome et le devenir adulte. Le projet de ce groupe sera différent à court et à long terme. Le projet à court terme tient compte des besoins jeunes accueillis actuellement. Le projet à long terme est une projection de l'évolution des besoins en fonction des nouveaux profils de jeunes accueillis.

➤ **A court terme :**

- Axe 1 - Maintien et stimulation des acquis :

Les accompagnements viseront à consolider l'autonomie au quotidien et la communication.

- Axe 2 – Bien-être et sensorialité :

Les accompagnements proposés tiendront compte du profil et des besoins de chacun pour proposer des activités sensorielles adaptées. Les objectifs d'accompagnement seront centrés sur la prise de plaisir, le bien-être et le confort ; ce qui implique un accompagnement psychosomatique, une prise en compte de l'épanouissement sexuel et le respect du rythme et des rituels.

- Axe 3 – Orientation :

Un des objectifs est d'accompagner le jeune et sa famille dans la préparation au changement d'établissement avec la visite d'autres établissements, le partenariat, des stages, etc.

- Axe 4 – Devenir adulte :

Les objectifs seront de permettre aux jeunes de bénéficier d'une ouverture sur le monde centré sur la vie adulte et de partager des activités communes avec d'autres adultes en partenariat avec le secteur adulte de l'établissement.

➤ **A long terme :**

Les accompagnements proposés s'articulent autour de 4 axes principaux avec pour ligne de conduite l'orientation, la gestion autonome et le devenir adulte :

• Axe 1 - Vivre ensemble :

Le travail s'axera sur une responsabilisation des actes de la vie quotidienne avec des règles de vie « adulte » à respecter et une liberté plus importante dans les déplacements, l'ouverture sur le monde, l'organisation et le choix des loisirs.

• Axe 2 – Vie psycho-affective :

Les objectifs concerteront l'accompagnement de l'appropriation de la vie affective, intime et sexuelle ainsi que le devenir adulte. De même, une éducation à la santé et à sa gestion sera proposée.

• Axe 3 – Vie sociale et professionnelle :

Les activités et accompagnement viseront la gestion la plus autonome possible de l'argent, du quotidien (cuisine, ménage, affaires personnelles), et des déplacements extérieurs. Les droits et devoirs ainsi que l'instruction civique (code de la route, papier d'identité par exemple) seront abordés. De même, une découverte du monde du travail avec la mise en place de partenariat sera développée.

• Axe 4 – Orientation :

L'orientation sera l'axe de travail prioritaire afin d'accompagner les jeunes et les familles dans la préparation au départ, les démarches administratives et sociales ainsi que les visites et stages dans d'autres établissements.

**Objectif : renforcer l'inclusion**

⇒ *Action 1 : favoriser les accompagnements hors les murs*

**Particularité de l'accompagnement des enfants TSA au sein de chaque groupe**

Selon les connaissances actuelles sur l'autisme et les recommandations de la HAS, l'accompagnement proposé aux personnes présentant un TSA doit s'inscrire dans une approche éducative, développementale et cognitivo-comportementale incluant la prise en compte de la dimension sensorielle.

**L'approche éducative** implique la mise en place d'activités, d'actions et de médiations élaborées en fonction des besoins repérés, soutenant le jeune dans ses acquisitions tout en lui permettant d'être acteur de son évolution et de devenir autonome.

**L'approche développementale** projette l'accompagnement dans une dynamique évolutive, partant de l'évaluation du profil actuel du jeune et proposant des axes d'accompagnement centrées sur le développement des compétences

situées dans la zone proximale de développement, c'est-à-dire les compétences émergentes et atteignables. Selon cette approche, les accompagnements sont réévalués et réajustés régulièrement au regard de l'évolution du jeune, de son âge réel et de son âge développemental. Ainsi, les projets d'accompagnement doivent tenir compte de la période dans laquelle se trouve le jeune accueilli (enfance, préadolescence, adolescence, jeune adulte). L'approche développementale s'appuie sur l'adaptation des médiations éducatives au profil du jeune mais aussi sur le jeu comme support d'apprentissages.

**L'approche sensorielle** dans l'autisme amène à prendre en considération les particularités individuelles du traitement sensoriel dans l'adaptation des actions éducatives, thérapeutiques et l'aménagement de l'environnement. Chaque personne TSA peut présenter des particularités sensorielles qui lui sont propres. Il est ainsi nécessaire d'établir un profil sensoriel personnel et de proposer des aménagements de l'environnement sensoriel au quotidien. L'approche sensorielle dans l'autisme implique aussi la mise en place de médiation permettant à la personne TSA de bénéficier, dans un cadre adapté, des stimulations sensorielles qu'elle recherche.

L'approche **cognitivo-comportementale** s'appuie sur les théories de l'apprentissage et les sciences du comportement. Elle inclut une évaluation et observation fine et structurée du comportement du jeune afin d'en déterminer la fonction et de mettre en place des stratégies favorisant l'apprentissage et les changements comportementaux au profit de comportements plus adaptés.

Ainsi, différents domaines sont travaillés sur chaque groupes :

- Le langage et de la communication
- Les interactions sociales
- Le fonctionnement cognitif
- L'aspect sensoriel et moteur
- Les émotions et le comportement
- Les centres d'intérêts et loisirs
- L'autonomie dans les activités de la vie quotidiennes
- Le somatique

### **Les activités éducatives**

L'IME propose plusieurs activités à l'extérieur des locaux afin de permettre aux enfants de côtoyer d'autres personnes que celles du quotidien.

- Musicothérapie : encadré par une professionnelle extérieure, l'activité se déroule à Beauvais. Il permet de travailler plusieurs axes avec les jeunes, notamment la concentration, la frustration dans le fait d'attendre son tour, l'écoute, la motricité...
- Handinage : cette activité a pour objectif principal l'acquisition de la nage
- Piscine : dans cette activité, l'aspect ludique est privilégié, la relation à l'autre mais également l'autonomie dans l'habillage et le déshabillage
- Bibliothèque : les jeunes se rendent à la bibliothèque de Neuilly en Thelle afin d'écouter des contes
- La gym adaptée : cette activité est proposée par une association de montataire qui propose des séances avec un éducateur sportif formé pour intervenir auprès d'enfant en situation de handicap

D'autres activités sont proposées en interne comme la communication, qui aborde le travail autour des communications alternatives (PECS, Makaton, ....), parcours moteur, raconte ton Week end, les émotions, je joue, relaxation, randonnée, activités manuelles, .....

### ***La coordination des activités sociales et culturelles***

Les activités proposées tout au long de l'année qu'elles soient autant internes qu'externes sont encadrées par le service éducatif. La psychomotricienne, qui intervient le lundi propose également une activité sport adapté encadrée en binôme avec une monitrice éducatrice.

Une monitrice éducatrice coordonne l'ensemble des activités sur les groupes aventuriers et voyageurs.

Toutes les activités proposées sont mises en place pour faire progresser les jeunes tant sur le plan cognitif, physique et psychique en prenant en compte son rythme. Il doit aussi répondre à ses besoins et aux attentes de la famille.

Les activités et les différents partenariats mis en place, permettent de renforcer les liens sociaux, d'échanger et stimuler de manière globale leurs aptitudes.

### ***Supports de communication***

Les activités sont communiquées aux jeunes lors des temps d'accueil. Ce sont des temps ritualisés importants qui permettent aux jeunes d'avoir de meilleurs repères et de limiter leurs angoisses.

Les activités sont proposées dans le respect du rythme des jeunes.

#### **Objectifs :**

- ⇒ *Action 1 : veiller à utiliser les supports de communication*
- ⇒ *Action 2 : continuer à élargir le partenariat*

### **L'ouverture de l'établissement à et sur son environnement**

#### ***Développement des liens sociaux et de la citoyenneté***

Tous les partenariats mis en place actuellement visent à tisser des liens sociaux et de la citoyenneté. Nous continuons à travailler dans ce sens.

#### **Objectif : Continuer d'élargir les réseaux et partenariats**

- ⇒ *Action 1 : Mettre en place des partenariats / des conventions au sein du territoire*

## Le conseil de vie sociale et les commissions

Le CVS, lieu d'échanges et d'expression, représente les résidents lors de diverses instances. Il est composé de membres représentants des familles et de représentants des salariés, élus pour une durée de 3 ans :

Il est consulté sur des questions inhérentes au fonctionnement de l'établissement :

- Organisation interne et vie quotidienne
- Activités, animations
- Elaboration ou modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement
- Divers projets de travaux et d'équipements
- Entretien des locaux
- Modifications relatives aux conditions de prises en charges etc. ...

Pour favoriser les échanges, l'éducatrice représentante assure avant chaque réunion, un temps d'échange avec les représentants au cours duquel, ils se rendent sur les différents groupes de vie pour recueillir les suggestions, doléances ou autres, de manière individuelle ou collective.

Les membres du CVS peuvent depuis le nouveau décret du 25 avril 2022 orienter les jeunes vers une personne qualifiée, un médiateur ou le Défenseur des droits en cas de saisine pour un dysfonctionnement grave. La liste des personnes qualifiés et des médiateurs est affichée à l'accueil.

Le CVS a été associé à l'élaboration du projet d'établissement en particulier sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Les parents ont émis le souhait de pouvoir s'investir davantage dans la vie de l'IME, en organisant des manifestations

### **Commission séjour**

Une commission séjour se déroule 2 fois par ans afin d'examiner les projets soumis par les professionnels et les valider

### **Commission Repas**

Une commission repas est organisée régulièrement. Des représentant de chaque unité du centre Lucien Oziol y participent afin d'échanger avec la cadre de santé, les cuisiniers sur la qualité du service de restaurant proposé au sein du centre. Pour cela, la qualité des plats servis est abordée, des suggestions de menus sont faites et les doléances sont traitées pour que la satisfaction des usagers soit placée au centre des priorités.

### **Objectif : Impliquer davantage le CVS dans la vie sociale et l'accueil des nouveaux jeunes**

- ⇒ *Action 1 : amener les membres du CVS à s'investir pleinement dans leurs missions*
- ⇒ *Action 2 : Organisation d'évènements par le CVS*
- ⇒ *Action 3 : communiquer les menus aux parents*
- ⇒ *Action 4 : proposer des temps de rencontre parents/professionnels*

## Les droits et libertés des usagers

Les professionnels de l'IME sont garants du respect des droits et libertés des jeunes.

Une grande majorité des jeunes accueillis sont non verbaux, les moyens d'expression se font uniquement au moyen de communication alternatives.

Pour les autres, des groupes favorisant l'expression sont proposés chaque semaine.

***Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté :***

Au sein de l'IME, nous proposons un accompagnement individualisé le plus adapté possible à ses besoins. Les projets d'accompagnement individualisés sont élaborés conjointement avec la famille.

***Droit à l'information :***

Le jeune accueilli et sa famille sont impliqués dans la construction de leur projet d'accompagnement. Une réunion d'élaboration de projet est organisée une fois par an. En plus de cela, des rencontres physiques ou téléphoniques régulières sont organisées par les éducateurs afin de faire le point sur l'accompagnement.

***Droit Respect de la dignité de la personne et de son intimité***

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti durant l'intégralité de l'accompagnement proposé, que ce soit en matière d'accompagnement social. Le droit à l'intimité fait l'objet d'une attention privilégiée dans l'ensemble des temps du quotidien (repas, activités, apprentissage à l'autonomie, les codes sociaux...). A ce sujet, un travail est en cours au sein de l'IME sur la vie affective et sexuelle.

***Droit à la protection :***

Il est garanti à la personne comme à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes. Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité.

***Droit à la participation des personnes***

Dans le respect des dispositions légales :

- ↳ La personne dispose du libre choix entre les prestations qui lui sont proposées dans le cadre de son accompagnement éducatif/paramédical.
- ↳ Le consentement de la personne est recherché en l'informant, des conditions de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
- ↳ Le droit à la participation de la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif individuel qui la concerne lui est garanti, en lien avec le référent éducatif

**La promotion de la bientraitance**

***La politique bientraitance UNIVI***

Chez Univi, la bientraitance implique un comportement avec humanité. C'est un ensemble d'attitudes et de postures bienveillantes envers les résidents, les proches et les salariés.

La notion de la bientraitance s'inscrit dans une démarche qui :

- Evolue en continu dans la promotion de la prise en charge globale du résident dans son quotidien. Elle fait en sorte que chaque résident soit et reste au cœur des préoccupations de chaque professionnel, dans le respect de son droit d'avoir une prise en charge individualisée et en prenant en compte les contraintes de la vie en collectivité.
- Favorise un accueil personnalisé et adapté aux besoins de la famille du résident. L'ensemble des professionnels d'Univi sont constamment à disposition pour accompagner la famille et les proches dans leurs démarches ou leur fournir l'information recherchée.
- Soutient les ressources humaines du groupe en leur proposant un environnement professionnel complet, au respect de la qualité de vie au travail. Ils ont la possibilité de poursuivre un parcours de formation leur permettant de monter en compétences. Ils doivent être respectés par les proches et les résidents pour s'inscrire dans une prise en charge vertueuse.

## Le projet hôtelier

hébergé dans les locaux du centre Lucien Oziol, l'IME est dépendant de son fonctionnement, tant sur le plan du nettoyage et de l'hygiène que pour les repas.

### ***Bio nettoyage***

L'entretien des locaux est effectué par les Agents de Service.  
un plan de tâches précis leur est donné et est effectué chaque jour.  
L'entretien est commun aux autres services du centre Lucien Oziol.

### ***Restauration***

Les repas sont élaborés dans les cuisines du centre Lucien Oziol, ils tiennent compte des éventuels régimes et textures spécifiques aux enfants accueillis.

### ***Lingerie***

De la même manière, la lingerie est commune aux autres services du centre Lucien Oziol

## La sécurité

### ***Des personnes***

L'établissement est clôturé et a une seule entrée principale.

Pour faciliter le contrôle d'accès, l'établissement a installé un accès digicode et interphone. Il y a une visibilité par les salariés sur les entrées et sorties. Le visiteur se présentant ne peut avoir accès à l'établissement seulement si l'ouverture de la porte est activée par le personnel.

Une fois dans l'enceinte, le visiteur se présente auprès de la secrétaire chargée de l'accueil et renseigne son nom sur un registre.

L'externat et l'internat sont visibles avec le panneau de signalisation personnalisé, créé par le service communication UNIVI et positionné sur le mur d'entrée de l'établissement et à l'entrée.

### ***Des biens***

Les chambres disposent d'armoires individuelles fermant à clé.

L'enceinte est clôturée et sécurisée, les jeunes et salariés s'y promènent régulièrement.

## Projet qualité, gestion des risques, RSE-DD

### Notre Politique qualité et gestion des risques

- **L'identification d'un « référent qualité » par établissement**

Un « référent qualité » a été identifié pour le pôle enfance.

L'identification du « référent qualité » a été communiquée à l'ensemble du personnel et des résidents et familles via le Conseil de la Vie Sociale et l'organigramme de l'établissement.

- **La clarification des responsabilités entre direction qualité UNIVI / directeur d'établissement / référent qualité**

La direction qualité et GDR du Pôle UNIVI définit la Politique qualité.

Le Responsable Secteur Assurance Qualité accompagne les établissements dans le déploiement des outils de la qualité, et contrôle leur bonne application et mise en œuvre.

Il accompagne les référents qualité dans l'exécution de leurs missions. Il apporte aussi un soutien dans le cadre de la gestion des événements indésirables graves, les inspections diverses et les évaluations internes et externes. Il réalise des contrôles internes.

Le **directeur** est le « pilote » de la démarche qualité, il est le garant de l'amélioration continue de la qualité. Il fédère les équipes autour de la démarche.

Le **référent qualité** coordonne le plan d'actions de progrès général (PAP) et suit la mise en œuvre des actions d'amélioration avec les référents de processus. Il est aussi garant de la gestion des réclamations en interne et de l'amélioration continue de la qualité.

L'ensemble des référents qualité du Groupe UNIVI, constitue la « Communauté qualité » qui se réunit en plénière 2 fois par an et plus en fonction de l'actualité.

- **La mise en place d'un « comité qualité »**

Un comité qualité est mis en place dans chaque établissement.

Composition : le directeur, le référent qualité et les référents de processus à minima.

Le responsable secteur assurance qualité du siège qui suit l'établissement, est présent à l'ensemble des comités qualité organisés.

La fréquence de réunion est fixée par le directeur en fonction de ses besoins. Il se réunira au minimum 3 fois par an.

Les missions de base :

- ✓ Suivre les actions de progrès pour lesquelles les échéances approchent et celles en retard
- ✓ Faire des arbitrages pour garantir l'amélioration continue de la démarche
- ✓ Suivre les événements indésirables et les actions d'amélioration qui en découlent
- ✓ Analyser les enquêtes de satisfaction et alimenter le PAP en conséquence

Livrables : PAP mis à jour – EI(DO) clôturé

- **Un Logiciel qualité Commun ; Ageval**

En 2017, le pôle UNIVI a fait le choix avec la communauté qualité de s'appuyer sur un logiciel qualité commun à tous les établissements pour le pilotage de la démarche qualité et GDR : AGEVAL.

Les modules suivants sont déployés et utilisés par l'établissement :

- Le module « plan d'actions » pour gérer et suivre les actions de progrès
- Le module « déclarations » pour saisir et traiter les évènements indésirables et les évènements indésirables à déclaration obligatoire
- Le module « enquêtes » pour saisir et traiter les enquêtes de satisfaction résidents et proches et bénéficier d'analyses complètes
- Le module « gestion documentaire » permettant de centraliser l'information et de la partager entre établissements
- Le module « gestion des risques » pour piloter la gestion des risques opérationnels

Le module « évaluations » est utilisé uniquement par la direction qualité et GDR dans le cadre de la campagne d'évaluation interne. L'établissement dispose de son rapport informatisé depuis ce module ainsi que de son plan d'action.

- **Une approche processus pour structurer la démarche**

La démarche qualité impulsée par le pôle UNIVI se base sur une approche processus.

Toute activité est considérée comme un processus. L'identification et le management méthodiques des processus utilisés, et plus particulièrement les interactions de ces processus, définissent « l'approche processus ».

Le Pôle UNIVI et les établissements, à partir des processus identifiés, a mis en place une cartographie des processus commune.

C'est une réelle culture qualité qui permet d'introduire une même logique sur tous les aspects de la démarche.

- **Une gestion documentaire partagée**

Une gestion documentaire partagée est mise en œuvre au sein des établissements. Un socle de documents dits obligatoires est à déployer par l'établissement.

Le pôle UNIVI propose également des documents types et un accompagnement des établissements dans la rédaction, pour enrichir leur système documentaire.

- **Une gestion des évènements indésirables (EI) des évènements indésirables à déclaration obligatoire (EIDO) et des plaintes et réclamations**

Un EI est un dysfonctionnement qui sort du quotidien, survenant dans l'établissement, l'un de ses services ou sur du matériel. Les évènements indésirables sont des situations déclarées par les salariés, les prestataires, les intervenants extérieurs...

➤ Une fiche d'évènement indésirable (FEI) commune aux établissements du Pôle UNIVI, est déployée.

Les événements à déclaration obligatoire à déclarer auprès de l'ARS et du Conseil départemental sont :

- Les dysfonctionnements graves
- Les événements indésirables graves associés à des soins
- Les infections associées aux soins
- Les vols / détournements de substances ou préparations classées stupéfiants ou psychotropes

- Les épisodes infectieux
- Les maladies à déclaration obligatoire
- Les incidents de cyber-sécurité
- Une fiche d'évènement indésirable à déclaration obligatoire (FEIDO) a été conçue par le Pôle UNIVI à partir du modèle national défini par arrêté. Son formalisme et son circuit sont cadrés dans la procédure de gestions des évènements indésirables à Déclaration Obligatoire. Les actes et maladies à déclaration obligatoire, sont cadrés dans la procédure.

Tous les évènements indésirables doivent être saisis et traités sur le logiciel qualité Ageval par les référents qualité et/ou le directeur en respectant l'anonymat des réclamants ou des personnes concernées.

Les plaintes et réclamations mettent en cause la qualité du service rendu.

Les plaintes et réclamations sont les requêtes émises par les résidents et/ou leurs proches.

Elles peuvent être :

- Des lettres de doléances
- Des courriers électroniques
- Des comptes rendus des échanges / entretiens avec l'usager mécontent
- Des réclamations orales quand elles sont régulières
- Le registre des plaintes et réclamations est à remplir sur Ageval par le directeur et/ou le référent qualité

- **Des outils de mesure de la satisfaction communs**

Les établissements bénéficient d'un modèle commun d'enquête de satisfaction des résidents et d'enquête d'opinion du personnel. Il a été réalisé par un groupe de travail, sous l'impulsion de l'Agirc/Arrco.

- **L'auto-évaluation**

Une auto-évaluation est réalisée afin :

- D'impulser une démarche collective et participative.
- D'engager une dynamique d'amélioration continue de la qualité.
- De s'approprier les exigences attendues.
- De définir des actions d'amélioration de la qualité des accompagnements.

- **L'évaluation HAS**

Tous les 5 ans, notre évaluation est réalisée par un organisme tiers indépendant de la structure sur la base du référentiel national de la HAS.

- **Les inspections**

Pour le secteur médico-social, 3 types d'inspection et de contrôle peuvent être exercés par les ARS :

- Inspection de prévention des risques de maltraitance dans les établissements médico-sociaux
- Inspection relative à la gestion des risques sanitaires liés au bâtiment
- Inspection-contrôle des structures médico-sociales de prise en charge à domicile (SSIAD...)

La direction qualité et GDR UNIVI contrôle 3 à 6 mois après une inspection, la mise en œuvre des actions de progrès.

## Notre Politique RSE-DD

Outre la prise en compte des aspects réglementaires, les enjeux de la politique RSE-DD sont :

- D'être reconnu comme un acteur responsable auprès du public accueilli, des salariés et des tutelles,
- De donner du sens à nos activités et à nos actions,
- Donner l'envie de se démarquer,
- Développer une politique harmonisée RSE- DD avec toutes les parties prenantes, en maîtrisant les coûts et les actions déployées.

### Les orientations RSE-DD retenues :

Les directeurs des établissements, partie prenante dans la RSE-DD, ont choisi en 2019, 5 axes de travail prioritaires à mener en collectif :

- 1/ S'appuyer sur une gouvernance dynamique et représentative
- 2/ Développer les Thérapies Non Médicamenteuses (TNM)
- 3/ Améliorer la Qualité de Vie et Santé au Travail et le Bien-être des populations
- 4/ Préserver les ressources naturelles (Energie, eau, qualité air...)
- 5/ Développer des Achats et des pratiques responsables

### La gouvernance dynamique et représentative :

**Le CODIR Univi**, valide les orientations RSE-Développement durable, retenues par le COPIL Uni'Vert et définit les moyens qui leur sont attribués. Il suit l'avancement des travaux menés par le COPIL Uni'Vert

**Le COPIL Uni'Vert**, est une émanation du CODIR UNIVI et il est composé de professionnels issus du Siège Univi et des 3 pôles : Seniors, Handicap et Santé.

C'est une instance qui a un pouvoir de décision quant aux ressources mobilisées, au respect de la planification, à la mise en œuvre des choix retenus et des plans d'action (feuille de route).

**Les comités régionaux inter-pôles** : au nombre de 4, ils sont animés par un ou deux membres du COPIL Uni'Vert. Les comités, composés des correspondants RSE-DD locaux, sont chargés de décliner la feuille de route RSE-DD au sein de leur établissement et de contribuer à la remontée d'idées et de suggestions en lien avec les sujets retenus ainsi que des indicateurs de pilotage.

Les animateurs fédèrent, accompagnent, forment sur la base d'un programme commun, et sont les rapporteurs au sein du COPIL Uni'Vert sur l'avancée des travaux.

**Les correspondants RSE-DD** sont les directeurs des établissements ou leur représentant. Ils coordonnent, réalisent, déclinent, communiquent, et suivent la mise en œuvre du plan d'action au sein de leur établissement. Ils informent l'animateur du comité régional dont ils dépendent, des avancées des projets, des difficultés du terrain et remontent les indicateurs de suivi à fréquence définie.

## Synthèse des objectifs du projet d'établissement

<b>PROJET SOCIAL</b>					
<b>Optimisation des réunions et de l'accompagnement des jeunes</b>	2024	2025	2026	2027	2028
Organiser des temps de réunion en dehors de la présence des enfants	x				
Organiser des réunions institutionnelles plus régulières avec tous les groupes de l'IME	x	x			
Veiller à utiliser les supports de communication	x	x			
Obtenir un temps plein de psychologue	x	x			
<b>Développer les compétences individuelles et collectives</b>	2024	2025	2026	2027	2028
Former l'équipe éducative à l'autisme (TEACH, communications alternatives...)	x	x			
Former les professionnels à la gestion des comportements problèmes	x				
Formation AGEVAL	x				
<b>Améliorer le pilotage des ressources humaines sur l'établissement</b>	2024	2025	2026	2027	2028
Actualiser les fiches de poste des salariés	x	x			
Mettre à jour le livret d'accueil des nouveaux salariés et le remettre à tous les stagiaires et nouveaux professionnels, quel que soit le contrat.	x	x			
Continuer à actualiser le DUERP de l'établissement	x	x	x	x	x
Informier les parents des changements de postes en CDI	x	x	x	x	x
<b>Améliorer la qualité de vie au travail des salariés</b>	2024	2025	2026	2027	2028
Création d'une salle de pause pour les salariés	x	x	x		
Imaginer des activités et ateliers pour les salariés : massages, yoga, sophrologie ...	x	x	x	x	x
Proposer des temps de cohésion d'équipe	x	x	x	x	x
<b>PROJET DE VIE</b>					
<b>Repenser les modalités d'accueil</b>	2024	2025	2026	2027	2028
Réfléchir à une modification de l'agrément pour mieux répondre aux besoins du territoire	x	x	x		
Repenser les modalités de transport	x				
Inviter les partenaires et la MDA à visiter l'établissement afin de constater l'évolution du public accueilli.	x	x			

	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Améliorer l'admission du jeune</b>					
Mieux adapter les temps d'immersion en fonction des enfants	x				
Formaliser la procédure d'admission et un courrier type aux familles	x	x			
<b>PROJET VIE SOCIALE</b>					
<b>Renforcer l'inclusion</b>					
Création d'un partenariat avec l'éducation nationale	x	x			
Travailler un projet d'inclusion dans une école de secteur	x	x			
Favoriser les accompagnements hors les murs	x	x			
<b>Réseaux et partenariats</b>					
Mettre en place des partenariats / des conventions au sein du territoire	x	x	x	x	x
Continuer à élargir le partenariat	x	x	x	x	x
<b>Impliquer davantage le CVS dans la vie sociale</b>					
Amener les membres du CVS à s'investir pleinement dans leurs missions	x	x			
Organisation d'évènements par le CVS		x	x	x	x
Communiquer les menus aux parents	x	x	x	x	x
Proposer des temps de rencontre parents/professionnels	x	x	x	x	x

<p>Rédigé/vérifié par :            Cf. procédure siège            PIL-ENR-S010            Date : 06/03/2024</p> <p>Adapté/vérifié par :            Nom Prénom : STEPHANIE SCHILLACI            Fonction : DIRECTRICE ADJOINTE            Date : 29/01/2025            Signature :</p>	<p>Approuvé par :            Nom Prénom : LUCIE LERMUSIAUX            Fonction : DIRECTRICE            Date : 29/01/2025            Signature :</p>
---	---